



Des étés animés

Accessibilité  
et ce n'est pas fini

Barrière douanier



Médiathèque EN VIE !



À votre écoute



Propreté plage



Démocratie



Fresque du marché

Après deux ans de confinement et une saison 2021 particulière, nous avons proposé **quatre mois d'animation non-stop** ! Aux dires de nos visiteurs, de nos amis St Gorgeais, de nos commerçants, notre ville a été particulièrement remarquée ( y compris enviée par nos voisins ) pour la qualité et la quantité de ses spectacles ; à ceux-ci, se sont ajoutés les matinées et les soirées spéciales enfants ( guignol, grands jeux en famille, ateliers créatifs ...).

**Quel bonheur de voir notre coeur de ville si plein de gens heureux !**  
Ciel bleu et soleil ont contribué à l'incroyable réussite de cette saison 2022. Les petites cabanes aux couleurs bonbon, le hashtag St-Georges, la fresque du marché ont été autant d'éléments positifs contribuant à **colorer** notre ville, à lui donner une nouvelle **identité** et à faire grandir sa **notoriété**.

Qui n'a pas partagé sur les réseaux des photos de St-Georges cet été avec le # notamment et proposer la destination St-Georges de Didonne ❤️ ?  
Nous mettrons autant **d'ardeur et de conviction** à proposer une saison 2023 digne de celle qui vient de s'achever.

Chaque mois, d' Octobre à Avril, une soirée cabaret vous conviera à exprimer **vosre gaîté et vosre bonne humeur**.

## LA VÉRITÉ sur le bâtiment de LA POSTE

Une convention de location du bâtiment situé 9 rue de la République a été signée en 1996, entre la Commune et la Poste, pour une durée de 25 ans, en contre-partie d'un loyer.

Le même jour, les parties ont signé une promesse de vente au profit de la poste, pour 1 Franc symbolique au terme de la convention.

En 2021, la convention arrivant à son terme, le Conseil Municipal du 06/05/21 a donné tout pouvoir au maire pour procéder à l'acte de vente. Mais sans connaître la levée d'options, à 1 Euro symbolique, reçue peu de jours après la date convenue certes et la délibération a été suspendue pour des raisons de forme par le Tribunal Administratif et le contentieux sur le fond demeure.

Levée d'options émise par la Poste et reçue par l'équipe municipale précédente en mai 2020, il ne faut pas l'oublier !

**Nous considérons qu'il serait malhonnête de ne pas respecter l'engagement réciproque de 1996 (la Poste a toujours payé les loyers et mêmes les travaux d'entretien du bâtiment) et dangereux (risque de perdre la Poste et ses services).**

Concernant les rumeurs et calomnies entourant cette cession, le Maire n'a pas eu d'autre choix que de déposer plainte contre ceux qui les propagent.

Enquête en cours et affaire à suivre.